

# L'ENSEIGNANT

L'école libératrice

## de Guadeloupe

### L'ÉDITO : Un Déficit Flagrant de Transparence...

**Les annonces des mesures de carte scolaire 2014 ont fortement entaché le début d'année dans notre académie. Après avoir subi 5 grosses années d'avaries sous l'ancien gouvernement, loin de l'embellie nationale, l'académie de la Guadeloupe perd 31 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré et se voit attribuer une dotation nulle dans le 1<sup>er</sup> degré.**

Lors du Comité Technique Académique (CTA) du lundi 20 janvier 2014, l'UNSA Éducation a dénoncé ces suppressions de postes, qui ne tiennent compte ni des disparités, ni du contexte socio-économique, ni des spécificités « archipélagiques » de notre académie.

**Aujourd'hui notre constat est éloquent :** tous les choix individuels du recteur pour la rentrée prochaine, pris sans concertation des représentants du personnel, visent à dégrader fortement les conditions de travail des enseignants, à multiplier les services partagés et les effectifs excessifs dans les classes et à remettre en cause la réussite des élèves déjà en difficulté !

Le SE-UNSA Guadeloupe rappelle que notre académie présente statistiquement un retard par rapport à la moyenne nationale pour tous les examens et que les choix imposés du ministère et du recteur visant à toujours diminuer les moyens, ne feront qu'accroître cette moyenne.



Oui, Monsieur le Ministre.  
Oui, Monsieur le Recteur.  
Vous faites le choix de mettre en péril la réussite des élèves de Guadeloupe !

En conséquence, pour tous les établissements du 2<sup>nd</sup> degré, le SE-UNSA Guadeloupe exige l'augmentation des heures statutaires et un nouveau vote des Dotations Horaires Globales (DHG) par l'ensemble des Conseils d'Administration.

Nous demandons également une nouvelle convocation du CTA Dotation 2<sup>nd</sup> degré

après les opérations précitées, avec une totale transparence sur le vote des Tableaux de Répartition des Moyens Donnés (TRMD) dans tous les établissements de l'académie.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, pour cause de soi-disant élections municipales et de droit de réserve (!!!), le CTA est reporté au vendredi 04 avril 2014 pour discuter d'une dotation nulle.

Cette dotation est inacceptable et n'offre aucune marge de manœuvre pour la répartition des moyens.

Qu'en sera-t-il du dispositif « plus de maîtres que de classes », du RASED et des nouvelles mesures pour l'éducation prioritaire annoncées par la ministre déléguée à la réussite éducative ?

Le mardi 11 février 2014, lors de l'audience présidée par le Secrétaire Général du rectorat, le SE-UNSA Guadeloupe a dénoncé le manque d'explications du recteur sur la politique académique mise en œuvre.

En syndicat utile et réformiste, nous réclamons la transparence et des avancées significatives, construites dans le cadre d'un dialogue social apaisé.

Rony VERSIN  
Secrétaire Général Académique



#### ↳ Pour tout contact...

**VERSIN Rony**  
0690 71 83 53  
Secrétaire Général

**JACOBSON Joël**  
0690 20 00 40  
Secrétaire 1er Degré

**BYRAM Gustave**  
0690 47 07 46  
Secrétaire 2nd Degré  
Secrétaire Général  
UNSA Éducation



Toute l'info en permanence sur les sites du SE-UNSA

<http://sections.se-uns-a.org/guadeloupe/>

<http://www.se-uns-a.org/>



# CARTE SCOLAIRE : encore une année sombre ?

**Pour cause d'élections municipales, l'étude de la carte scolaire du premier degré sera reportée au Comité Technique Académique du 04 avril 2014 !**

Comme ses prédécesseurs, le gouvernement a choisi de ne pas mettre en avant les municipalités au détriment des personnels et ce choix impactera le calendrier des opérations de gestion du mouvement intra départemental.

Cette année la dotation académique dans le premier degré est nulle, après des années de suppression de 10 postes en 2013, de 34 en 2012 et de 134 en 2011.

Si l'administration explique ces chiffres par la forte baisse démographique en Guadeloupe, en particulier dans l'éducation prioritaire, la dotation actuelle ne tient toutefois pas compte du profil « archipélagique » et socio-économique qu'il faudrait retenir pour allouer des moyens à notre académie.

Avec la création des REP+ qui nécessitent des moyens supplémentaires, les marges de manœuvre deviennent réduites, avec le risque de **nombreuses fermetures classes, notamment en maternelle.**

**Le SE-UNSA Guadeloupe a déjà interpellé l'administration sur ces éventuelles dérives et veillera à préserver une carte scolaire équitable et transparente.**



**N'attendez par le CTA et faites-nous remonter au plus vite les informations dont vous disposez. On ne pourra défendre que les dossiers que l'on connaît !**

Dès maintenant, renvoyez-nous l'enquête carte scolaire (une copie de base élève et vos arguments) à l'adresse mail: [971@se-uns.org](mailto:971@se-uns.org).



## Suppression du jour de carence !

Ça y est ! C'est enfin inscrit dans un texte de loi, le jour de carence est abrogé !

*Pour les puristes, l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 (loi de finances 2012) est abrogé par l'article 126 de la loi 2013-1278 publiée au JO du 30/12/2013 (loi de finances 2014).*

C'était une demande prioritaire du SE-UNSA, portée par **l'UNSA Fonction Publique qui n'a cessé de poser cette revendication à tous les niveaux.**

Le SE-UNSA Guadeloupe avait dénoncé, dès son origine, le caractère injuste de cette mesure. Ce dispositif, voulu fin 2011 par le gouvernement de l'époque, avait surtout une visée idéologique. Le fait de pointer du doigt les fonctionnaires a souvent eu bonne presse auprès de l'opinion publique !

**C'était également une mesure inéquitable : l'effet du délai de carence est neutre pour 64 % des salaires du privé, alors que la totalité des fonctionnaires y était soumise.**

Il s'avère que l'instauration du délai de carence a été totalement inefficace et n'a eu aucun effet. Les arrêts maladie n'ont pas reculé significativement dans la Fonction publique depuis. Il était temps que cesse cette injustice...

## Réaliser sa reconversion professionnelle, c'est anticiper...

La mobilité professionnelle doit pouvoir être choisie et conçue comme une possibilité d'évolution de carrière. Le SE-UNSA défend toutes les demandes de mobilité des personnels et porte dans ses mandats, comme l'UNSA Éducation et l'UNSA, le principe de la mobilité dans la fonction publique.

Si le détachement et la liste d'aptitude vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter pour le suivi de votre dossier en CAPA, puis en CAPN dès le mois de mai 2014. Les CAPN Intégration-Détachement dans les corps du 2<sup>nd</sup> degré auront lieu en juin 2014. Comme tous les ans, nous suivrons les dossiers des collègues. Ce dossier prend toute son importance dans le cadre du développement de la mobilité.

Au SE-UNSA, nous défendons une mobilité choisie et non subie.

Alors dès maintenant, demandez votre fiche de suivi mobilité au [971@se-uns.org](mailto:971@se-uns.org)



## Les nouvelles dispositions pour la rentrée 2014



A la rentrée 2014 : Ne dites plus ZEP ou ECLAIR, dites REP+ ou REP !

### Un millier de Réseaux d'Éducation Prioritaire en perspective :

- 350 « REP + » regrouperont les établissements les plus difficiles : un peu plus que le nombre d'ECLAIRS actuels
- 650 autres REP complètent le dispositif ( anciens RRS ou ZEP)
- => 90% des établissements actuellement classés en Éducation Prioritaire le resteront.

Pour la rentrée 2014, une partie des réformes prévues sera appliquée dans les 100 REP + les plus difficiles, dont les 3 qui ont été attribués à l'académie de Guadeloupe : collège de Quartier d'Orléans pour Saint-Martin, collège De Kermadec de Dubouchage Pointe-à-Pitre et collège de Baillif.

En 2015, le dispositif entre en vigueur dans les autres réseaux selon leur nature.

### LES MESURES POUR LES EQUIPES

#### 1.5h de cours en moins par semaine pour dégager du temps pour le travail en équipe et le suivi des élèves

Système de pondération: une heure d'enseignement « vaudra » 1.1 heure dans le calcul du service des enseignants. Ainsi, pour un certifié on passe de 18 heures de cours à 16,4 heures en moyenne (16,4 x 1,1 = 18 h).

Rentrée 2014: 100 REP+ (liste à définir)

Rentrée 2015: les 350 REP+

#### Revalorisation de la "prime ZEP"

- +100% dans les REP+ : l'indemnité passe de 1156 € / an à 2400 € / an
- + 50% dans les autres REP : l'indemnité passe de 1156 € / an à 1800 € / an

Rentrée 2015: 350 REP+

Rentrée 2015: Tous les REP

#### Renforcement de la formation

3 jours de formation obligatoire par an + Tutorat pour les enseignants lors de leur 1ère année d'affectation en REP

#### Un avancement facilité

Accès prioritaire à la hors-classe et accès privilégié à la classe exceptionnelle pour les enseignants ayant effectué une partie « significative » de leur carrière en Éducation Prioritaire.

**L'affectation dans les réseaux les plus difficiles (REP +)** Pour les volontaires sur des postes spécifiques. Mais l'affectation devrait se faire au barème après entretien et avis de la commission administrative paritaire où siègent les instances syndicales : plus de transparence donc que dans le système d'affectation actuel en ECLAIR.

## 300 à 400 millions d'Euros pour « refonder l'ÉDUCATION PRIORITAIRE »

### LES MESURES PEDAGOGIQUES

Scolarisation des moins de 3 ans

**Dans tous les REP d'ici 2017**

« Plus de maîtres que de classes » dans le 1er degré : 6000 postes : un Professeur des Écoles supplémentaire par école pour accompagner les élèves en difficulté et favoriser le travail collectif des enseignants.

**Dans tous les REP d'ici 2017**

En 6ème : **3h d'accompagnement éducatif / semaine pour tous**, en petits groupes sur le temps libre entre les cours, avec accueil dans l'établissement jusqu'à 16h30. Horaire coordonné par un professeur (indemnisé pour cette mission). Profs et AED assurent cet accompagnement éducatif.

Rentrée 2014 : les 350 REP+

Rentrée 2015 : les 650 REP

Des coordonnateurs par niveau ou discipline

Mise en place d'un **Référentiel des pratiques efficaces**

6000 places dans des **internats de proximité**.

### LES MESURES POUR AMELIORER « L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE »

Des **moyens garantis sur 4 ans** pour mettre en œuvre les projets de réseaux.

**Création d'un fonds académique** pour financer les projets des réseaux.

Mesures pour **impliquer les parents d'élèves**. En collège, un accueil possible des parents le matin.

Une **assistante sociale** dans chaque REP +

**500 Assistants de Prévention et de Sécurité** supplémentaires



#### On aime :

- Du temps pour travailler en équipe
- Une pénibilité mieux reconnue par une prime augmentée
- Des projets garantis pour 4 ans
- La coordination avec le 1<sup>er</sup> degré
- Plus de transparence dans le recrutement

#### On n'aime pas :

- Le nombre de mesures importantes réservées à 1/3 des Établissements de l'Éducation Prioritaire
- Des indemnités revalorisées seulement en 2015!!!
- L'absence de mesures pour limiter le nombre d'élèves par classe (une des premières priorités plébiscitées par les enseignants)

#### On reste vigilant :

**Un grand nombre de points sont flous pour l'instant et restent à définir précisément (affectation, indemnités pour les différentes missions, mise en œuvre du temps de décharge, avancement)**



# VANCEMENT : Barème à revoir d'urgence

Chaque année, courant janvier, la CAPD examine la situation de l'ensemble des « promouvables » du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, pour valider l'avancement d'échelon des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Initialement prévue le 29 janvier 2014, la validation du projet d'avancement a connu de nombreux chamboulements et a été traitée à la CAPD du vendredi 07 février 2014.

**Épisode n°1 : 22 janvier 2014 :** Envoi tardif des documents d'avancement par la DPEP. Pour le SE-UNSA Guadeloupe, ce délai trop court ne nous permettait pas de vérifier le barème et la situation de nos mandants. Pour rappel, il est précisé dans le règlement intérieur de la CAPD, que les documents de travail et les convocations doivent parvenir aux représentants du personnel, 15 jours avant la commission.



**Épisode n°2 : 29 janvier 2014 :** L'ordre du jour de la CAPD prévoit de traiter des points importants, tels que l'avancement, la liste d'aptitude à la direction d'école, les mutations inter départementales... Compte tenu de la réception tardive des documents de travail, les représentants du personnel décident de ne pas siéger. Fait malencontreux et irrespectueux, le président de séance refuse d'écouter la déclaration liminaire des organisations syndicales.

**Épisode n°3 : 30 janvier 2014 :** À l'initiative du SE-UNSA Guadeloupe, une alerte sociale est déposée par toutes les organisations syndicales pour dénoncer les dysfonctionnements de la CAPD.

**Épisode n°4 : 06 février 2014 :** Suite au dépôt de l'alerte sociale, la réunion de négociation préalable est tenue au rectorat de Grand Camp. L'Intersyndicale est reçue par le secrétaire général adjoint et la directrice de cabinet. Le SE-UNSA Guadeloupe dénonce notamment la révision des éléments de correctif de note. Les modifications imposées et validées par l'administration en 2013, sont injustifiées et pénalisantes pour tous les collègues.

Retrouvez la note de synthèse de la discussion préalable sur notre site local <http://sections.se-unsa.org/guadeloupe/spip.php?article21>.

Considérant les disparités d'une circonscription à l'autre, le SE-UNSA Guadeloupe réclame chaque année une harmonisation académique des procédures et des protocoles d'inspection.

**Épisode n°5 : CAPD du 07 février 2014 :** L'IA-DAASEN valide le projet d'avancement. Les Commissaires Paritaires du SE-UNSA Guadeloupe ont demandé la révision du barème de l'avancement et un bilan intermédiaire pour évaluer les incidences des modifications précédentes.



## MODE DE CALCUL 2014

Le calcul du barème académique est basé sur la note pédagogique (Note) et l'ancienneté générale de service (A.G.S.) :

$$\text{Barème} = \text{AGS} + (2 \times \text{Note})$$

( AGS = 1 point par an et 1/12e de point par mois complet )

- ✓ L'A.G.S. est décomptée au 31 août 2014.
- ✓ L'AGS prend en compte les années de service d'auxiliaire non validé en Éducation Nationale et l'ancienneté des collègues ayant débuté comme élèves-maîtres de moins de 18 ans
- ✓ Les notes, par contre, sont arrêtées au 30 juin 2013. Les collègues ayant un même barème sont départagés par l'A.G.S. (au jour près) et le cas échéant par l'âge.

### → Cas particuliers :

Lorsque la Note est ancienne de plus de 4 ans, un correctif de note appelé CORNOT (cf. Tableau n°1, page 5) est appliqué.

Par rapport à la Grille de Notation Académique, ce correctif de note est limité par une valeur maximale appelée CORAVT (cf. Tableaux n°2, page 5).

GRILLE DE NOTATION - Académie de Guadeloupe  
Professeurs des Écoles & Instituteurs

Échelon Classe Normale	Appréciations						Échelon hors Classe des PE	
	Insuffisant	Moyen	A. Bien	Bien	T. Bien	Excellent		
1	Moins de 10							
2		9,5 - 10	10,5 - 11	11,5 - 12	12,5 - 13			
3								
4		10 - 10,5	11 - 11,5	12 - 12,5	13 - 13,5			
5		11 - 11,5	12 - 12,5	13 - 13,5	14 - 14,5			
6		11,5 - 12	12,5 - 13	13,5 - 14	14,5 - 15	15,5 - 16		
7		12 - 12,5	13 - 13,5	14 - 14,5	15 - 15,5	16 - 16,5		1
8		12,5 - 13	13,5 - 14	14,5 - 15	15,5 - 16	16,5 - 17		2
9		13,5 - 14	14,5 - 15	15,5 - 16	16,5 - 17	17,5 - 18		3
10		14,5 - 15	15,5 - 16	16,5 - 17	17,5 - 18	18,5 - 19		4
11		15 - 15,5	16 - 16,5	17 - 17,5	18 - 18,5	19 - 19,5		5
	15,5 - 16	16,5 - 17	17,5 - 18	18,5 - 19	19,5 - 20	6		



# VANCEMENT : Barème pris en compte depuis le 19 mars 2013

## CAS PARTICULIERS

**1<sup>er</sup> Cas :** Si (2 x Note) est supérieure ou égale au correctif CORAVT, alors on applique la formule suivante :

$$\text{Barème} = \text{AGS} + (2 \times \text{Note})$$

**2<sup>ème</sup> Cas :** Si (2 x Note) + (2 x CORNOT) est supérieure ou égale au correctif CORAVT, alors on applique la formule suivante :

$$\text{Barème} = \text{AGS} + \text{CORAVT}$$

**3<sup>ème</sup> Cas :** Si (2 x Note) + (2 x CORNOT) est inférieure ou égal au CORAVT, alors on applique la formule suivante :

$$\text{Barème} = \text{AGS} + (2 \times \text{Note}) + (2 \times \text{CORNOT})$$

## Tableau n°2 : Correctif CORNOT

Ancienneté de Note	CORNOT	CORNOT AVANT LE 19 MARS 2013
Entre 0 et 4 ans	0.00	0.00
Entre 4 et 5 ans	0.25	1.00
Entre 5 et 6 ans	0.75	1.25
Entre 6 et 7 ans	1.25	1.50
Entre 7 et 8 ans	1.75	1.75
Entre 8 et 9 ans	2.00	2.00
Entre 9 et 10 ans	2.25	2.25
Plus de 10 ans	2.50	2.50

## Tableau n°1 : Correctif CORAVT

Échelon	CORAVT	CORAVT AVANT LE 19 MARS 2013
01 - 02 - 03	24 = ( 2 x 12 qui correspond à Bien)	26 = ( 2 x 13 qui correspond à Très Bien)
04	25 = ( 2 x 12,50 qui correspond à Bien)	27 = ( 2 x 13,50 qui correspond à Très bien)
05	27 = ( 2 x 13,50 qui correspond à Bien)	29 = ( 2 x 14,50 qui correspond à Très Bien)
06	28 = ( 2 x 14 qui correspond à Bien)	32 = ( 2 x 16 qui correspond à Excellent)
07	29 = ( 2 x 14,50 qui correspond à Bien)	33 = ( 2 x 16,50 qui correspond à Excellent)
08	30 = ( 2 x 15 qui correspond à Bien)	34 = ( 2 x 17 qui correspond à Excellent)
09	32 = ( 2 x 16 qui correspond à Bien)	36 = ( 2 x 18 qui correspond à Excellent)
10	34 = ( 2 x 17 qui correspond à Bien)	38 = ( 2 x 19 qui correspond à Excellent)
11	35 = ( 2 x 17,50 qui correspond à Bien)	39 = ( 2 x 19,50 qui correspond à Excellent)

## Résultats de l'Avancement de la CAPD du 7 février 2014

L'IA-DAASEN a validé le projet d'avancement, au détriment des nombreux collègues lésés, alors que les raisons des modifications de 2013 restent encore très opaques !

**Cette année, sur près de 1640 « promouvables », seuls 872 enseignants ont été promus, soit près de 53% (dont 254 à l'ancienneté, 355 au choix, et 263 au grand choix)**



Le SE-UNSA Guadeloupe vous propose tous les chiffres de l'avancement 2014 dans le tableau ci-joint.

	Nombre de promus	Rythme d'Avancement	Barème du premier promu	Barème du dernier promu
11 <sup>ème</sup> échelon	30	au Grand Choix	76,917	73,917
	44	au Choix	78,583	70,333
	16	à l'Ancienneté	75,250	52
10 <sup>ème</sup> échelon	39	au Grand Choix	69,917	62,833
	52	au Choix	72,417	54,917
	22	à l'Ancienneté	56,917	44,000
9 <sup>ème</sup> échelon	42	au Grand Choix	61,167	49,000
	60	au Choix	62,833	48,417
	33	à l'Ancienneté	62,833	44,833
8 <sup>ème</sup> échelon	41	au Grand Choix	50,000	42,833
	73	au Choix	45,917	41,000
	34	à l'Ancienneté	45,250	32,500
7 <sup>ème</sup> échelon	42	au Grand Choix	49,833	38,000
	76	au Choix	42,417	35,333
	30	à l'Ancienneté	43,000	25,667
6 <sup>ème</sup> échelon	33	au Grand Choix	38,000	33,000
	49	au Choix	37,000	29,417
	21	à l'Ancienneté	38,000	23,417
5 <sup>ème</sup> échelon	38	au Grand Choix	33,000	29,000
	98	à l'Ancienneté	29,417	19,917

*Le SE-UNSA Guadeloupe laisse la parole aux enseignants...*

## **C'est quoi un poste adapté ?**

**Témoignage de Jocelyne,**

Chargée de mission au Centre de Ressources à Saint-Martin

C'est un poste accordé à un enseignant qui, à un moment de son parcours professionnel, ne peut plus exercer son métier dans les conditions normales, suite à un problème de santé.

L'attribution du poste adapté se déroule en trois phases :

1. Une demande par courrier de l'intéressé adressée au Recteur de l'Académie, accompagnée des résultats d'examens médicaux et d'un certificat médical sous pli confidentiel.
2. Une convocation au service de médecine de prévention du rectorat.
3. Un accord ou un refus notifié à l'intéressé suite à l'étude de son dossier par la commission compétente.

L'affectation des personnels sur un poste adapté est prononcée par le Recteur. En général, le support qui est proposé à l'enseignant en adaptation, est provisoire et peut être dans un établissement scolaire ou dans un service administratif.

L'enseignant qui rentre dans le processus d'adaptation perd son poste initial. Une fois l'accord notifié, l'enseignant rentre dans un Processus d'Adaptation de Courte Durée (PACD), renouvelable chaque année jusqu'à 3 ans maximum.

Dans le cas d'une affectation sur un Poste Adapté de Longue Durée (PALD), le processus est de quatre ans, renouvelable sans limite.

Au cours de son adaptation, l'enseignant est dans une phase de reconversion professionnelle qui lui permettra soit de reprendre son métier, soit de poursuivre dans une autre voie compatible avec son état de santé.

Cette procédure peut s'avérer fastidieuse et présente quelquefois un temps de flottement dans son parcours professionnel.

Sachez que l'enseignant fait l'objet d'un accompagnement spécifique de la part des services du rectorat en charge du dispositif du poste adapté.

**Le SE UNSA est également présent pour les collègues, alors n'hésitez pas à vous rapprocher des responsables qui siègent dans cette commission.**

Sachez également que tout enseignant sortant du dispositif du poste adapté, doit participer au mouvement s'il souhaite reprendre son poste d'enseignement.

## **Être en souffrance au travail...**

C'est une situation complexe qui peut avoir plusieurs causes, notamment le stress causé par de mauvaises relations, avec la hiérarchie ou entre collègues eux-mêmes... Ce sont des cas fréquents.

L'organisation du travail, l'isolement de l'enseignant face aux problèmes qu'il rencontre dans l'exercice de son métier, la surdité des différentes strates hiérarchiques sont aussi des facteurs déclencheurs de mal être et à terme d'une souffrance qui peut avoir des conséquences multiples sur la santé et l'exercice professionnel.

Aujourd'hui beaucoup d'enseignants sont confrontés à ces situations. En effet, être enseignant, c'est être au cœur de pressions multiples.

L'avalanche de réformes éducatives, les transformations sociétales et culturelles entraînent des pressions fortes et génératrices de stress.

**Le SE-UNSA revendique :**

**- l'instauration d'une véritable médecine du travail pour assurer un accompagnement et un suivi régulier des personnels tout au long de leur carrière, et une surveillance des lieux d'exercice.**

**- le développement d'une médecine de prévention, notamment pour la protection des personnels contre les risques professionnels sur les lieux de travail, les maladies professionnelles, les accidents de travail.**

⇒ Lire l'article complet sur notre site local:

<http://sections.se-uns.org/guadeloupe/>

## **INFOS SRIAS : « Bien vivre sa retraite »,**

**Témoignage de Rita,** Directrice d'école aux Saintes

Près de 28 stagiaires se sont inscrits à ces deux journées et demie d'une formation, intitulée "Bien vivre sa retraite". En dehors de la dizaine d'enseignants dont je faisais partie, des Fonctionnaires de secteurs divers, Douane, DDE et autres, avaient répondu à l'appel.

Très vite le ton était donné ! Accueil courtois dans un cadre agréable et propice à la détente...

## CALENDRIER MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2014

### OUVERTURE SIAM (I-PROF) : du LUNDI 14 au DIMANCHE 27 AVRIL 2014 inclus

L'ouverture du serveur SIAM a été décalée suite au report du CTA Postes 1er degré. Cette année, la saisie des vœux est prévue durant les vacances scolaires de Pâques !

Le calendrier prévisionnel pour la 1ère phase est le suivant :

- ✓ **Vendredi 21 Mars 2014** : 1er Groupe de travail sur les orientations du mouvement intra
- ✓ **Vendredi 04 Avril 2014** : CTA postes 1er degré (un peu tardif par rapport aux mesures de carte scolaire)
- ✓ **du Lundi 14 au Dimanche 27 Avril 2014** : Publication de la circulaire du mouvement et ouverture du serveur pour la saisie des vœux
- ✓ **Mercredi 30 Avril 2014** : 2ème Groupe de Travail sur les barèmes, les priorités médicales et les mesures de carte scolaire
- ✓ **Lundi 05 Mai 2014** : Envoi des Accusés de Réception
- ✓ **du Mardi 06 au Dimanche 11 Mai 2014** : Saisie des Contestations de barèmes (soit en partie pendant les vacances de la Mi-Mai)
- ✓ **Mardi 13 Mai 2014** : 2ème Groupe de Travail sur les barèmes, les priorités médicales et les mesures de carte scolaire
- ✓ **Lundi 26 Mai 2014** : Publication du projet de mouvement intra
- ✓ **Lundi 02 Juin 2014** : CAPD du mouvement intra
- ✓ **Mercredi 04 Juin 2014** : Envoi des résultats dans SIAM



### Comité Technique Académique 2014 :



Les représentants du personnel de l'UNSA Éducation ont siégé au CTA du lundi 20 janvier 2014.

Devant l'absence de réponse concernant la légitimité des retraits d'emplois et les dysfonctionnements récurrent du rectorat, l'UNSA Éducation a décidé de quitter la séance, comme les autres organisations syndicales.

L'administration a été contrainte de convoquer un nouveau CTA le lundi 27 janvier 2014, où l'UNSA Éducation a rappeler son attachement au respect des enseignants et de leur métier.

Nous avons également dénoncé la énième cacophonie dans l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, ainsi que les injonctions de l'administration concernant notamment les conseils d'écoles extraordinaires, appelés à se prononcer sur les rythmes scolaires quelques jours seulement après les conseils d'écoles relatifs aux élections des représentants des parents d'élèves.

Et se prononcer sur quoi ? Sur des horaires et des PEDT provisoires... sans la moindre concertation !

Nous dénonçons ce type d'attitude, où l'administration rectorale affiche pleinement son mépris, considérant cette instance académique comme une chambre d'enregistrement !

### Vos Représentants UNSA Éducation en CTA :

Gustave BYRAM  
0690 47 07 46

Michel LETAPIN  
0690 82 77 07



Pour tout renseignement relatif aux CAPD, n'hésitez pas à contacter vos commissaires paritaires :

Joël JACOBSON	0690 20 00 40
Maddy BURNER	0690 72 63 44
Rony VERSIN	0690 71 83 53
Sandrine MALHERBE	0690 57 11 20

SE-UNSA GUADELOUPE  
0590 82 22 04 / [971@se-uns.org](mailto:971@se-uns.org)

<http://sections.se-uns.org/guadeloupe/>

### **GEL DE L'AVANCEMENT** : Le Premier Ministre répond à l'UNSA pour rassurer les personnels

#### L'avancement des fonctionnaires est préservé !

C'est ce que Jean-Marc AYRAULT a confirmé à Guy BARBIER, Secrétaire Général de l'UNSA Fonction publique, par courrier du vendredi 14 février 2014 (**lire l'article sur** <http://www.se-uns.org/IMG/pdf/020140214lettrep.pdf>).

Pour éteindre la rumeur qui courait depuis quelques jours, le premier ministre a affirmé « Aucune mesure ne sera prise, qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics ».

Le SE-UNSA Guadeloupe se réjouit de cette clarification qui répond à la demande expresse de l'UNSA Fonction Publique et qui valide ainsi les arguments qu'elle n'avait eu de cesse de faire valoir.

Victimes d'un blocage du point d'indice depuis 4 ans, travaillant dans des conditions souvent dégradées, cibles d'un « fonctionnaire bashing » trop souvent convenu, les enseignants et les fonctionnaires n'auront donc pas à subir une injustice supplémentaire.

Toutefois, restons vigilants !

# UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE ET À VOTRE ÉCOUTE

Les membres du Bureau Académique du SE-UNSA Guadeloupe participent au développement d'une organisation syndicale réformatrice, qui s'inscrit dans le cadre interprofessionnel avec son union l'UNSA et sa Fédération l'UNSA Éducation.

Ensemble, nous contribuons à la réflexion revendicative, éducative et sociétale d'un syndicat regroupant des enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle au lycée.



Secrétaire Général Académique	M. VERSIN Rony <i>Professeur des Écoles</i>	0690 71 83 53 ronyve@orange.fr
Secrétaire 1 <sup>er</sup> Degré	M. JACOBSON Joël <i>Professeur des Écoles</i>	0690 20 00 40 jacobson.joel@orange.fr
Secrétaire Adjoint 1 <sup>er</sup> Degré et chargé de l'ASH	Mme SALNOT Marie-Line <i>Professeur des Écoles Spécialisée</i>	0690 32 95 90 lynsalnot@orange.fr
Secrétaire 2 <sup>nd</sup> Degré	M. BYRAM Gustave <i>Professeur Certifié</i>	0690 47 07 46 byram.paryse@hotmail.fr
Secrétaire Adjoint 2 <sup>nd</sup> Degré et chargé de l'EPS	M. BROUTA Fritz <i>Professeur EPS</i>	0690 56 69 56 brouta.fritz@wanadoo.fr
Secrétaire Adjoint 2 <sup>nd</sup> Degré et chargé des PLP	Mme ALAGAPIN Nathalie <i>Professeur Lycée Professionnel</i>	0690 70 34 82 a.aymerick@yahoo.fr
Secrétaire Débuts de Carrière	Mme BURNER Maddly <i>Professeur des Écoles</i>	0690 72 63 44 burner0557@orange.fr
Secrétaire Adjoint Débuts de Carrière et chargé des Non Titulaires	Mme JOUGLINEU Judith <i>Professeur Certifiée</i>	0690 84 29 03 judith.jouglieu@wanadoo.fr
Trésorier	Mme MOLINA Elizabeth <i>Professeur des Écoles</i>	0690 57 77 99 aelizabeth@voila.fr
Trésorier Adjoint et chargé du Fichier Syndical	Mme VAIRAC Lucette <i>Professeur Certifiée Retraitée</i>	0690 62 35 27 lucette.vairac@wanadoo.fr
Secrétaire de secteur Communication	M. NICOLAS David <i>Professeur des Écoles</i>	0690 98 83 10 marchelau@gmail.com
Secrétaire Adjoint de secteur Communication et en relation avec le chargé du Fichier Syndical	M. GANE Gary <i>Professeur Certifié</i>	0690 44 21 37 ggane341@gmail.com
Secrétaire de secteur Retraite et Retraités	M. SIMION Jean-Joël <i>Professeur des Écoles Retraité</i>	0690 62 12 53 jeanjoel.simion@wanadoo.fr
Secrétaire de secteur Organisation Matérielle et Logistique	M. PYRÉE Pascal <i>Professeur des Écoles Spécialisé</i>	0690 37 28 08 kasp971@hotmail.fr

SE-UNSA  
GUADELOUPE  
1, rue de la clinique  
Immeuble Jabol  
97-139 LES ABYMES  
Tél : 0590 82 22 04  
Fax : 0590 83 08 64  
Mèl : 971@se-uns.org



Toute l'info en permanence sur les sites du SE - UNSA

<http://sections.se-uns.org/guadeloupe/>

<http://www.se-uns.org/>

## Le SE-UNSA Guadeloupe sur le terrain...

N'hésitez pas à contacter les responsables militants du 1<sup>er</sup> degré bénéficiant de décharge syndicale, pour être vos interlocuteurs de proximité :

**Les Lundis et Mardis : VERSIN Rony - 0690 71 83 53 - ronyve@orange.fr**

**Les Jeudis et Vendredis : JACOBSON Joël - 0690 20 00 40 - jacobson.joel@orange.fr**

**Les Jeudis : AINCE Dominique - 06 90 57 88 98 - domi.aince@hotmail.com**

**Les Vendredis : BURNER Maddly - 0690 72 63 44 - burnier\_maddly@me.com**

**DAVRAIN Diata - 06 90 34 76 46 - diatad@hotmail.com**

**DÉCIMUS Freddy - 0690 34 77 77 - dfmweb1@gmail.com**

## Secteur ILES DU NORD :

**Les Vendredis : FRANCILLETTE Joëlle - 06 90 73 46 97 - francillettejoelle@gmail.com**